

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_09_4**

Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OM - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION RUDOLOGIE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Administration générale - Ressources humaines - Ressources humaines

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 16 septembre 2022 et publié sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 35 Représentés : 5

Présents :

M. DIDIER TERRIER, MME STÉPHANIE ETIENNE, M. DOMINIQUE MACÉ, MME CATHERINE MAILLOT, M. LOUIS EUDIER, M. ÉRIC CARPENTIER, MME CÉLINE DAMBRY, M. LIONEL GAILLARD, M. CLAUDE BELLIN, M. VINCENT LEMETTAIS, M. GÉRARD LEGAY, MME RÉGINE HAUZAY, M. ALAIN LOPEZ, MME ODILE DECHAMPS, MME CATHERINE DUCHESNE, M. SYLVAIN GARAND, M. JEAN-MARC DOUCET, M. GILLES COTTEY, MME JOSIANE GILLE, M. JACQUES CAHARD, MME NATACHA BLY, MME VIRGINE BLANDIN, M. GÉRARD CHARASSIER, MME FRANÇOISE DENIAU, M. FRANCIS ALABERT, MME HERLÉANE SOULIER, M. CHRISTOPHE ADE, MME LORENA TUNA, M. FLORIAN LEMAIRE, MME FRANÇOISE BLONDEL, MME MARIE-CLAUDE HERANVAL, M. JEAN-FRANÇOIS LE PERF, MME DENISE HEUDRON, M. THIERRY SOUDAIS, M. LAURENT BÉNARD

Absents représentés :

MME MARTINE LEBORGNE (POUVOIR À M. MACE), M. MARIO DEMAZIERES (POUVOIR À MME DECHAMPS), M. MICHAËL DODELIN (POUVOIR À MME DUCHESNE), MME SANDRINE NORDET (POUVOIR À M. DOUCET), M. ARNAUD MOUILLARD (POUVOIR À MME BLANDIN)

Absents :

M. JEAN-LOUIS LUC, M.ÉRIC RENÉE, M. PASCAL LEBORGNE, M. EMILE CANU, MME CHARLOTTE MASSET, MME DOMINIQUE TALADUN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

Monsieur Lionel GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le service OM et notamment le responsable se voit confier de plus en plus de dossiers à constituer et à instruire afin d'être en conformité avec la réglementation en constante évolution. Outre la charge de gestion de la REOM en augmentation depuis 2017, la création de nouvelles filières de traitement (plâtre en août 2022, jouets et articles de bricolage prochainement), une grande partie des marchés publics sont à renouveler dans l'année qui vient (collecte du verre, collecte sélective, transport et traitements des différentes filières des déchetteries, bacs...).

Par ailleurs, nous sommes lauréats d'un appel à projets ADEME-Région afin de lancer une étude sur la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets, obligatoire d'ici janvier 2024, que nous avons couplé à une étude de refonte de nos tournées de collecte. Cette étude aura une durée de 12 mois.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de lui apporter un renfort temporaire pour une durée de 1 an.

Au-delà de l'appui au quotidien des missions du service, le chargé de mission Rudologie - Déchets aura pour missions prioritaires, sous la supervision du responsable du service Rudologie :

- de suivre de l'étude biodéchets et la refonte des tournées de collectes auprès du bureau d'études désigné, organiser les comités de pilotage dédiés en y associant nos partenaires, être l'interlocuteur privilégié pour les différentes interventions auprès du service collecte et du responsable de service OM
- de suivre de l'élaboration du P.L.P.D.M.A., dont une partie est liée aux biodéchets
- de suivre le projet de création d'une plateforme de déchets verts

Ainsi,

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Vu le tableau des effectifs du budget Ordures Ménagères,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2022

Article 1^{er} – de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet pour une durée de 1an.

Article 2 – de dire que les dépenses afférentes à cette création de poste seront prévues au budget 012 du Budget Ordures Ménagères.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées .

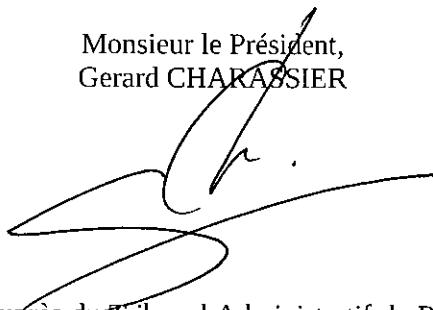
Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,
Lionel GAILLARD



Monsieur le Président,
Gerard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220922-DEL20220904-DE